

**ASSISES FRANCO-ARMENIENNES
DE COOPERATION DECENTRALISEE
Jeudi 7 et vendredi 8 octobre 2010
EREVAN**

Maggie CAZAL – Présidente-Fondatrice d'Urbanistes Sans Frontières

**Quelle méthodologie pour une mutualisation efficace entre
collectivités et ONG sur le terrain ?**

Une méthodologie pour une mutualisation efficace entre ONG et collectivités intervenantes sur le même territoire s'avère nécessaire pour optimiser les résultats des actions menées. La qualité des interventions peut être améliorée grâce à la mutualisation de moyens et de savoirs.

Pour réussir une mutualisation efficace, il est indispensable de favoriser la coordination et la complémentarité entre les acteurs. Une méthodologie s'impose afin de préciser :

- le contexte général et local,
- les enjeux,
- les raisons de l'action,
- les objectifs généraux,
- les programmes des projets,
- les valeurs partagées entre les acteurs concernés,
- les mandats des représentants de chaque organisme partenaire,
- les modalités de répartition des rôles,
- les modalités de représentation de chacun des acteurs,
- les interventions communes.

La méthodologie de la mutualisation nécessite un outil spécifique assurant l'application de la démarche pour une coopération efficace.

L'outil de la mutualisation a besoin d'un support d'accompagnement et de partage d'informations. Au niveau de chaque pays, il est important d'avoir une banque de données commune qui répertorie les collectivités locales et les ONG intervenantes. Il est donc primordial de croiser les données et les mettre à jour dans un espace commun.

Grâce à la mutualisation des données, il est possible de prévoir une mission d'accompagnement relative à un projet de coopération. Cette mission aura en charge l'identification des acteurs et des intervenants sur le même territoire afin de mieux coordonner les actions, évitant les gaspillages et les répétitions.

La définition de la mission de la mutualisation et du choix de la structure en charge de la coordination des actions des différents acteurs est essentielle dès la programmation du projet de coopération.

Mais, la banque de données au niveau d'un pays - où on peut trouver les informations liées à chaque projet et à chaque acteur - doit être gérée par une structure stable, bien identifiée ayant un statut juridique neutre, agissant comme observatoire et garantissant la liberté, la réactivité, l'intégrité et la pérennité de chaque partenaire de la coopération.

Sur le terrain, il s'agit de mettre en commun les moyens logistiques, humains, matériels ainsi que les outils et données techniques.

Chaque organisme dispose d'énormes potentiels. Mais, sans une véritable politique de mutualisation, ces potentiels restent inexploités.

L'ONG Urbanistes Sans Frontières, par exemple, met à la disposition des collectivités locales un grand réseau d'experts volontaires et bénévoles ainsi que des chargés de mission technique qui peuvent renforcer l'équipe des collectivités concernées et agir dans des délais plus courts et dans le cadre d'un budget mieux maîtrisé. En utilisant les logistiques des collectivités locales, l'ONG peut, elle aussi, économiser le budget temps et le budget financier de son intervention.

Par ailleurs, les thèmes de la gouvernance locale et du développement du tourisme font référence à l'aménagement stratégique des territoires et à la planification urbaine et spatiale. La coopération décentralisée concerne de plus en plus les questions d'urbanisme liées aux besoins du développement local et régional. Autrement dit, les thèmes majeurs de la coopération renvoient aux prérogatives de l'ONG Urbanistes Sans Frontières.

En Arménie, Urbanistes Sans Frontières mène de nombreuses interventions à l'échelle du pays et à l'échelle des collectivités. Les actions d'Urbanistes Sans Frontières sont fondées sur des programmes de coopération dans le cadre de conventions signées avec des institutions locales : collectivités, universités, associations.

Urbanistes Sans Frontières contribue au développement territorial et au renforcement de la société civile. Les interventions nécessitent de plus en plus d'acteurs et de partenaires, d'où l'importance de la mutualisation.

Afin de rendre efficace la démarche de la mutualisation, il convient de clarifier le champ d'action de chacun des acteurs dans une convention multipartite, précisant les modalités d'intervention et les moyens apportés par chacun des partenaires.

Grâce à un programme d'action planifié en amont, avec des partenaires identifiés, la mutualisation aura un impact favorable sur la conduite du projet de coopération.